

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Secteur Tuilerie, Tigou, Manou, la route des crêtes, Ducrose, la Picogne, Cante Merle

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Giroussens organise des réunions de quartiers afin qu'élus et participants échangent sur les thèmes demandés mais aussi sur des sujets d'intérêt public et des questions diverses.

180 questionnaires ont été distribués dans les boîtes des habitants concernés par cette réunion.

Elus présents : M. Gilles TURLAN, Maire – Mme Caroline ANTONIO – Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de l'urbanisme, MM. Robert SOUBREVIE, Adjoint au Maire en charge des travaux - Thierry COMBES, Conseiller municipal délégué à la vie associative – Philippe HUAU, Conseiller municipal délégué au SMICTOM – Christophe RAYMOND, Conseiller municipal délégué à la communication.

QUESTIONS DES HABITANTS / REPONSES DES ELUS

■ *Impasse du château d'eau : voie et champ de vision trop restreints*

La voie de l'impasse du château d'eau est très étroite, notamment sur sa partie basse, d'autant plus que la végétation cache la visibilité au carrefour impasse du château d'eau / route des crêtes.

Lorsque les maisons en construction, au fond de l'impasse, seront terminées, des travaux d'élargissement vont être effectués.

Ces nouvelles habitations seront les dernières du secteur.

La loi SRU impose dorénavant la concentration de tous les terrains constructibles au cœur du village.

Des priorités sont à prendre en compte en matière de travaux, le budget communal annuel étant de 800 000 €.

■ *Brûlage des déchets verts / Fauchage des Fossés*

Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal rappelant la réglementation en matière de brûlage des déchets verts.

Seules les personnes ayant un statut d'agriculteur peuvent brûler leurs déchets verts.

L'Atelier "En Roudil" propose ses services pour le broyage des végétaux. Ils viennent l'effectuer sur place (50 € les 10 m³).

La déchetterie de Saint-Sulpice-la-Pointe est accessible aux particuliers et aux professionnels.

■ *Eclairage supplémentaire demandé quartier Tuilerie / Tigou*

Le réglage de l'horloge de l'éclairage route des crêtes est défectueux. Le syndicat départemental d'électricité va y remédier.

Etude en cours avec le syndicat d'électricité afin que le système d'éclairage soit moins consommateur d'énergie.

L'éclairage public représente un coût important pour les communes qui optent désormais pour une rénovation de leur éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergie.

La solution des lampadaires photovoltaïques pourrait être une solution à Giroussens mais elle n'est pas envisageable car trop coûteuse (10 000 à 12 000 € le lampadaire).

■ *Carrefour Tuilerie / Départementale 631*

Une des entrées principales du village se fera au niveau du nouveau rond-point, par la route des Jardins (D38) qui sera donc élargie. Deux tourne-à-gauche seront fermés sur la D631 afin de supprimer la dangerosité des carrefours. Le Département finance en totalité la création du rond-point.

La municipalité est consciente de la dangerosité du carrefour de la Tuilerie due à la vitesse excessive et au franchissement de la ligne blanche de certains automobilistes.

Le Rond-point terminé, une étude sera faite sur son aménagement, en relation avec le Département. Une ligne continue du nouveau rond-point jusqu'à ce carrefour pourrait être mise en place ainsi que des bornes centrales.

Une étude globale des panneaux de signalisation a été réalisée sur toute la commune. Des panneaux ont été commandés pour un montant de 15 000 €, subventionnés par le Département.

■ *Fauchage des fossés*

Une entreprise privée fauche les fossés trois fois par an. Giroussens compte 85 km de voirie (routes et chemins), soit 170 km de fossés à entretenir : coût du fauchage : 55 euros le Km.

Dès 2018, l'entretien de la voirie et le fauchage des fossés seront de la compétence de l'agglomération. Il n'y aura que deux passages par an.

■ *Tout à l'égout*

Seules les maisons actuelles et les futures constructions, situées au centre du village seront raccordées au tout à l'égout.

L'assainissement individuel reste plus intéressant sur le plan environnemental et financier en dehors du bourg.

QUESTIONS DIVERSES :

■ *Fibre*

Le Département est chef de file en matière d'aménagement numérique sur les zones prioritaires, (zones agglomérées de plus de 300 habitations et zones d'activités).

■ *INFORMATIONS COMMUNALES :*

- La municipalité souhaite buser les fossés, à certains endroits de la commune, pour les recouvrir de zones de circulations piétonnières. Ces aménagements pourraient être identiques à ceux de la route de St-Waast à Coufouleux (le Séquestre). Il faut compter 140 € le mètre linéaire pour ces travaux.
- Une étude diagnostic pour la rénovation de l'église de Giroussens, classée monument historique, est en cours. Le coût de sa remise en état s'élèverait environ 300 000 à 500 000 €. Un appel à financement est lancé.
- Les études ont été faites pour la rénovation du pont du chemin de fer touristique. Les travaux de réparation devraient porter sur les voûtes (côté Giroussens) ainsi que sur une partie de la structure. Les travaux sont estimés à 750 000 € environ. Des aides financières ont été sollicitées auprès de

l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Le Département pourrait se substituer aux deux communes afin que les travaux se fassent dans les meilleurs délais. Il ne devrait donc rester que 20 % du montant à la charge des communes de Giroussens et Saint-Lieux-lès-Lavaur. Pour information, ce pont a été donné par le Département aux communes de Giroussens et Saint-Lieux-lès-Lavaur, en 1948.

- La compétence des écoles a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à la communauté d'agglomération mais la municipalité a souhaité passer une convention de délégation de gestion avec elle. De ce fait, tout ce qui se rapporte au fonctionnement de l'école est géré par la commune de Giroussens, qui travaille en bassin scolaire avec deux autres communes (Briatexte / St-Gauzens / Puybegon et Parisot / Peyrole).
Projet 2018 : l'ALAE remplacerait le temps de garderie (mise en place à l'échelle de ce bassin scolaire).
NAP : consultation pour mise en place sur 4 ou 4,5 jours. Pas de retour, à ce jour, de la part de l'éducation nationale.
- SMICTOM: la municipalité fait le maximum, depuis plusieurs années, pour rester au SMICTOM. A ce jour, deux communes de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dépendent encore du SMICTOM (Giroussens et Coufouleux).